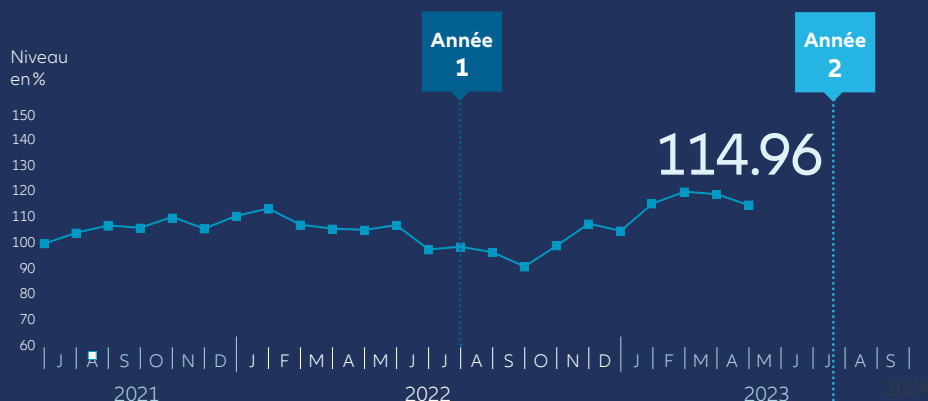


Allianz Neo ISR 2021

Performance du panier au 31 mai 2023



* Pour rappel, tout **arbitrage** éventuel est réalisé sur la **valeur liquidative** du fonds et non sur la valeur du panier.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Niveau du panier
Initial au 20 juillet 2021

100

Actuel au 31 mai 2023

114.96

Performance du panier
depuis la constatation initiale

+14.96%

Valeur Liquidative*

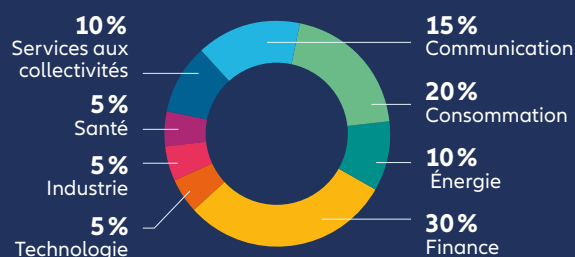
1 095.38 €

(+9.54% depuis l'origine)

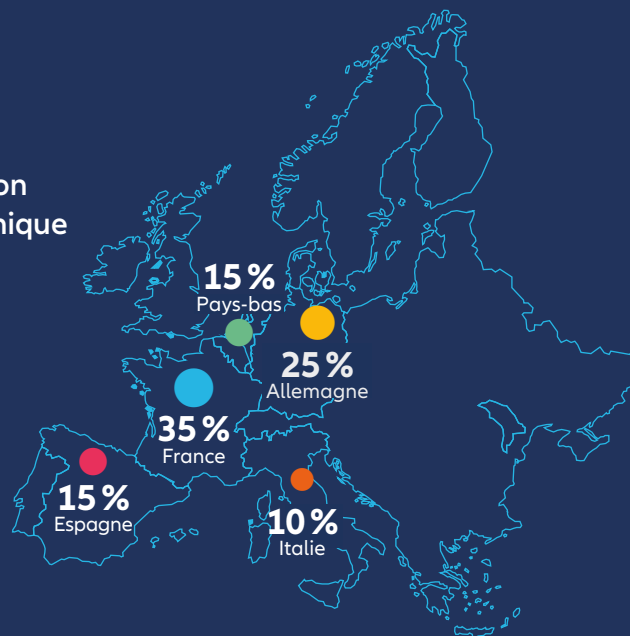
Prochaine date
de constatation annuelle
20 juillet 2023

1^{re} constatation
20/07/2023

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Panier de valeurs : les 20 actions

Allianz SE	Banco Santander	Veolia Environnement	LVMH
Deutsche Telekom	KPN	Orange	Ahold Delhaize
Iberdrola	Munich Re	Stellantis	Enel
Daimler	BNP Paribas	Sanofi	Intesa SanPaolo
Repsol	Siemens	STM	ING

Source des données : 31 mai 2023
Allianz Global Investors

Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.



La formule, en un coup d'œil

Allianz Neo ISR 2021 est un fonds à formule dont la performance, à l'échéance de la formule, repose sur un panier composé de 20 actions de la zone euro. Ces actions ont été sélectionnées selon leur potentiel d'appréciation et en considérant les critères d'investissement socialement responsable (ISR).

Zoom sur le panier de valeurs⁽¹⁾

Notre évaluation ISR est intégrée dans l'évaluation fondamentale de l'entreprise au même titre qu'un critère financier traditionnel. Nous nous appuyons, pour l'analyse ISR, sur la recherche externe fournie par plusieurs agences de notation extra-financière. Néanmoins, nos équipes de gestion et d'analyse complètent cette vision par des éléments qualitatifs sur les profils des entreprises. Notre approche ISR est une approche « best in class » qui consiste à réaliser notre sélection de valeurs uniquement au sein des titres qui présentent les meilleurs profils ISR de leurs secteurs respectifs.

La formule d'Allianz Neo ISR 2021 repose sur un panier composé de 20 actions de grandes capitalisations de la zone euro diversifiées géographiquement et sur différents secteurs d'activité. Chacune de ces actions a un poids égal de 5 % au sein du panier. Ces 20 actions ont été soigneusement sélectionnées en prenant en compte le respect des droits de l'homme, les politiques sociales et environnementales, le gouvernement d'entreprise et le comportement sociétal de chaque entreprise. Si pendant la durée du fonds, un titre ne répond plus aux exigences ISR, il serait remplacé par un titre équivalent répondant aux critères de sélection ISR et financier.

- L'investisseur est exposé sur une durée de 8 ans maximum au marché des actions européennes via un panier d'actions (ci-après « le panier »), dont les dividendes éventuels ne sont pas reversés. La performance finale du produit peut donc être positive ou négative selon l'évolution du panier.
- En cours de vie à partir de la 2^e année, en cas de stabilité ou de hausse du panier par rapport à son niveau initial⁽¹⁾ à l'une des dates de constatation annuelle⁽²⁾ : remboursement automatique du capital par anticipation et versement à la date de remboursement anticipé correspondante d'un gain de 5,85 % par année écoulée (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,69 % à 4,92 %, correspondant à un taux de rendement actuariel net de 4,29 % à 3,52 % selon l'année du remboursement). Le rendement peut donc être supérieur ou inférieur à celui d'un investissement direct sur le panier d'actions, selon l'ampleur de sa hausse.
- À l'échéance des 8 ans, le 26 juillet 2029, dans le cas où le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment :
 - Si à la date de constatation finale⁽²⁾, le panier a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur est exposé à la baisse : avec une perte en capital limitée à 50 %. L'investisseur subit donc une perte partielle de son capital. Compte tenu de la volatilité des marchés actions, ce risque ne doit pas être minimisé.
 - Si à la date de constatation finale⁽²⁾, le panier a baissé de plus de 30 % mais moins de 50 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur est exposé à la baisse de ce dernier : remboursement du capital initial minoré de la baisse du panier. L'investisseur subit donc une perte partielle de son capital. Compte tenu de la volatilité des marchés actions, ce risque ne doit pas être minimisé.
 - Si à la date de constatation finale⁽²⁾, le panier n'a pas baissé de plus de 30 %, l'investisseur ne subit pas la baisse et récupère l'intégralité du capital initialement investi (soit un gain nul).
 - Si à la date de constatation finale⁽²⁾, le panier est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur bénéficie du remboursement du capital ainsi que du versement d'un gain de 46,80 % (soit un taux de rendement actuariel brut de 4,92 %, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel net de 3,52 %).

⁽¹⁾ Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 20/07/2021.

⁽²⁾ Les dates de constatation annuelle sont le 20/07/2023 pour l'année 2, le 19/07/2024 pour l'année 3, le 21/07/2025 pour l'année 4, le 20/07/2026 pour l'année 5, le 20/07/2027 pour l'année 6, le 20/07/2028 pour l'année 7 et le 19/07/2029 (date de constatation finale) pour l'année 8.

Allianz Global Investors

3 boulevard des Italiens
CS 70264
75118 Paris Cedex

fr.allianzgi.com

Suivez-nous sur Twitter : https://www.twitter.com/AllianzGI_FR

Le support en unité de compte Allianz Neo ISR 2021 constitué du fonds à formule Allianz Neo ISR 2021 présente un risque de perte en capital partielle à l'échéance. En cas d'arbitrage, de rachat partiel ou total, de dénouement à tout moment du contrat/adhésion à la suite du décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat, le risque de perte en capital s'apprécie lors de la réalisation de l'un de ces événements et pas seulement à la date d'échéance du support Allianz Neo ISR 2021. Ainsi, la contre-valeur en euros du capital constitué sur le support Allianz Neo ISR 2021 exprimé en unité de compte sera déterminée sur la base de la valeur liquidative en euros de l'unité de compte applicable à la date du désinvestissement. La valorisation de ce support peut ainsi ne pas refléter le mécanisme proposé, la performance de celui-ci n'étant constatée qu'à l'échéance (anticipée ou non).

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. Allianz Neo ISR 2021 est un compartiment de la SICAV Allianz European Pension Investments, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. Allianz Neo ISR 2021 est un fonds à formule dont la durée d'investissement recommandée pour bénéficier de la formule de remboursement est de 8 ans. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il décide de racheter ses parts avant la date d'échéance. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables, mais elles n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. L'exactitude ou l'exhaustivité de ces données/informations ne sont pas garanties et toute responsabilité en cas de perte directe ou indirecte découlant de leur utilisation est déclinée, sauf en cas de négligence grave ou de faute professionnelle délibérée. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email au www.allianzgi-regulatory.eu ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Cette communication n'a pas été préparée sur la base des règles applicables prévues pour assurer l'impartialité des recommandations d'investissement ou de stratégies d'investissement et n'est donc pas soumise aux interdictions de traiter avant la publication desdites recommandations. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH. Il est rappelé que le garant BNP Paribas SA est également contrepartie, cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêt. La protection de la performance s'entend hors fiscalité et frais liés au cadre d'investissement. La protection de la performance a été accordée à la date de lancement du compartiment de la SICAV, soit le 12/07/2021 jusqu'au plus tôt entre la Date d'Observation de l'Évènement de Résiliation Anticipée et la Date d'Observation Finale (soit la période de protection). Le garant pourra mettre fin à la protection de la performance en cas de modification du Prospectus du Fonds soumise à agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La protection de la performance est offerte à chaque Date d'Observation de l'Évènement de Résiliation Anticipée ou à la Date d'Observation Finale dans les conditions prévues par le Prospectus du Fonds.